

Animaux de compagnie

>> Zoonose parasitaire

L'AUTEUR

Valérie DUPHOT

Rédactrice permanente de la DV

« **La leishmaniose se propage en France** »

« Conséquence du réchauffement climatique, la leishmaniose se propage en France. Cette maladie parasitaire canine grave, transmise par la piqûre d'un phlébotome, est souvent fatale pour le chien et transmissible à l'Homme », a expliqué notre confrère Philippe Denerolle, praticien dans le Var, le 21 février, à Paris. « On recense 6 000 nouveaux cas canins par an en France et 30 cas humains ».

La période de contamination s'étend de mars à octobre. En France, il n'existait dans le passé que deux foyers de leishmaniose : l'un dans le Languedoc-Roussillon, l'autre en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Aujourd'hui, ces régions constituent un seul et unique grand foyer formé par le triangle Andorre-Nice-Lyon. « On constate une intensification de la maladie dans la Drôme, l'Ardèche, en Lozère et dans l'Aveyron. La Haute-Vienne et la ville de Limoges sont également touchées », précise Philippe Denerolle.

La maladie se déplace vers le nord

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les changements climatiques vont entraîner un déplacement de la zone de prévalence de la maladie vers le nord. L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments s'inquiète du risque élevé d'amplification de la leishmaniose canine en France, lié au changement climatique*.

« La seule solution efficace pour protéger son chien est l'usage permanent d'un insecticide qui empêche les piqûres de moustiques. L'OMS recommande l'utilisation de la deltaméthrine », précise notre confrère David Lussot (responsable animaux de compagnie et de sport chez Intervet). « Le collier Scalibor ND, conçu par Intervet, est le seul collier imprégné de cette substance active ».

La technologie innovante de Scalibor ND permet la diffusion de la deltaméthrine sur l'ensemble de la surface corporelle du chien sans risque d'évaporation. Ce principe garantit une protection optimale de l'animal pendant cinq mois.

* Rapport de l'Afssa publié en avril 2005.